

Les services
de la vie
étudiante

CNOUS
CROUS

ACTIONS ET INITIATIVES

CULTURE

JEUNE TALENT

Culture Actions

SCIENCES ET TECHNIQUES

LE DISPOSITIF D'AIDES
ET D'ACCOMPAGNEMENT
AUX PROJETS CULTURELS
ET INITIATIVES ÉTUDIANTES
DU CNOUS ET DES CROUS



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CULTURE-ACTIONS

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires (Cnous-Crous) assure une mission sociale au service des étudiants. Avec l'appui financier de l'État (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), il accompagne les initiatives et les projets des étudiants dans les domaines de la vie culturelle et citoyenne. Le réseau du Cnous et des Crous vous aide à devenir acteur de la vie culturelle, en soutenant financièrement vos projets artistiques et vos engagements au service de la collectivité.

LES OBJECTIFS

Valoriser et encourager les initiatives et projets étudiants qui privilégient le partage des connaissances et la transmission des savoirs (à l'exclusion des conférences) dans les domaines de :

- **Action culturelle** : arts visuels, cinéma, danse, design, littérature, écriture, multimédia, poésie, théâtre, musique, photographie, mode, création artistique, peinture, bande dessinée.
- **Engagement et solidarité** : citoyenneté, solidarité locale, nationale et internationale, environnement, sport, économie, développement durable.
- **Jeune talent** : mise en valeur de la création artistique dans tous les domaines culturels.
- **Scientifique et technique** : aide aux projets privilégiant la recherche, les sciences, l'informatique, la technologie.

Sont concernés de façon prioritaire les **projets d'animation** des structures des Crous et des campus (restaurants, résidences, cafétérias).



QUELQUES CHIFFRES en 2012

- Plus de **1 000 projets** aidés financièrement.
- Les Crous réunissent environ **80 commissions** de sélection des projets.
- Au total, **un budget de près de 850 000 euros est consacré à ces activités.**

LES DISPOSITIFS




ÉCHELON RÉGIONAL : LES AIDES FINANCIÈRES OU SUBVENTIONS RÉGIONALES

Chaque Crous organise les commissions qui sélectionnent les projets des étudiants, sur des critères de pertinence et d'originalité, et déterminent le montant de la subvention allouée.

ÉCHELON NATIONAL : LES PRIX NATIONAUX

Chaque Crous sélectionne et envoie, à la fin du mois de septembre à Paris (Cnous), les projets sélectionnés pour participer aux concours nationaux Culture-ActionS.

- Prix **Culture** : 2 500 € (1^{er}), 1 800 € (2^e) et 1 500 € (3^e).
 - Prix **ActionS** : 2 500 € (1^{er}), 1 800 € (2^e) et 1 500 € (3^e).
 - Prix **Sciences et techniques** : 2 000 €.
 - Prix **Jeune talent** : 2 000 €.
- 

LE RÔLE DU SERVICE CULTUREL DES CROUS

- Accompagner le projet : démarches administratives, dates des commissions régionales, suivi du dossier.
- Conseiller et aider sur le montage, la constitution du dossier de candidature.
- Orienter les étudiants vers des professionnels ou sponsors du secteur d'activité.
- Présenter le projet auprès des instances régionales et nationales.

LES + CULTURE-ACTIONS

Les premiers prix par catégorie en 2012 :

Culture : "Salon du livre à Amiens"

ActionS : "Regards croisés - jardins ouvriers de Blois vs community garden de New-York"

Jeune talent : "A livre ouvert, conte acrobatique"

Sciences et techniques : "Usine des mémoires"

LES CONDITIONS

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet doit :

- Être présenté **OBLIGATOIREMENT** par un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et suivant une formation donnant droit au statut étudiant, un groupe d'étudiants ou une association étudiante.
- Être novateur et, si déjà présenté les années précédentes, contenir de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).
- Mettre en exergue une dynamique d'animation de la vie étudiante (au minimum une restitution de projet dans le milieu étudiant faisant partie intégrante du projet et développée dans le dossier).
- Bénéficier d'un cofinancement avec d'autres partenaires publics ou privés (aide matérielle chiffrable ou financière).
- Présenter un budget équilibré (**pour une deuxième demande, il est exigé de fournir le bilan de l'année précédente**).
- Prévoir l'engagement à faire apparaître le logo du Crous sur le projet lui-même et tout autre outil de communication.

LES CRITÈRES DE NON-ÉLIGIBILITÉ

Ne pourront être examinés les projets :

- Déjà achevés à la date limite de dépôt du dossier.
- À but lucratif ou commercial.
- Présentant des dépenses d'investissement ou de fonctionnement associatif.
- Faisant partie du cursus universitaire obligatoire de l'étudiant (projets sanctionnés par une note ou toute autre forme d'évaluation, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport, tutorés (même sans évaluation) par un ou des professeurs, mis en place lors de temps spécifiques faisant partie du cursus pédagogique d'une formation ; projets dont l'objet est identique au sujet de recherche universitaire du ou des porteurs de projet).
- Les participations à un raid.
- Les voyages touristiques.
- Les fêtes corporatistes (gala, soirée d'intégration).

LES DÉMARCHES

1. Rechercher des partenaires.
2. Prendre contact **IMPÉRATIVEMENT** avec le service culturel du Crous.
3. Remplir le dossier de candidature Culture-ActionS à retirer auprès de votre Crous ou à imprimer sur **www.crous.fr**





LA SÉLECTION DES DOSSIERS

LES AIDES FINANCIÈRES OU SUBVENTIONS RÉGIONALES

Si votre projet remplit les critères d'éligibilité, vous devez **vous préparer à le présenter oralement devant la commission régionale.**

Composée de représentants étudiants, des universités, des collectivités locales, de professionnels du milieu culturel ou associatif et de membres du Crous, elle se réunit plusieurs fois par an pour :

- Examiner et sélectionner les dossiers.
- Fixer le montant des financements. Après avis favorable, le Crous versera selon ses propres modalités le montant de l'aide accordée.
- Désigner les projets présentés à la commission nationale.

LES PRIX NATIONAUX

Si votre projet est sélectionné au niveau national, **vous devez vous préparer à le présenter oralement devant la commission nationale à Paris (sauf pour les prix Sciences et techniques et Jeune talent).**

Composée de représentants des étudiants, des universités, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Culture et de la Communication, de professionnels du milieu culturel ou associatif, cette commission se réunit dans le courant du mois de novembre pour désigner les projets auxquels seront décernés les prix Culture-ActionS.

*Si un projet n'est pas réalisé,
un remboursement de la subvention
sera exigé.*



LES COORDONNÉES DES SERVICES CULTURELS DES CROUS

Aix-Marseille

Tél. 04 42 93 47 69
www.crous-aix-marseille.fr

Amiens

Tél. 03 22 71 24 06
www.crous-amiens.fr

Antilles - Guyane

Tél. 05 90 89 59 16
www.crous-antillesguyane.fr

Besançon

Tél. 03 81 48 46 08
www.crous-besancon.fr

Bordeaux

Tél. 05 56 80 78 28
www.crous-bordeaux.fr

Caen

Tél. 02 31 56 60 96
www.unicaen.fr/crous

Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 34 44 16
www.crous-clermont.fr

CNOUS - SDRIC

Sous-direction des relations internationales et de la culture
37 Boulevard Port Royal - Bât 001 - 75013 Paris
Tél. 01 55 43 58 09 - Fax 01 55 43 58 00
www.cnous.fr

Directeur de la publication : François Bonaccorsi
Rédaction : Sous-direction des relations internationales et de la culture
Création graphique : De Visu (01 42 46 98 99)
Impression : Caractère (04 71 48 05 46)
Décembre 2012 - Tirage : 46 900 ex.

Corse

Tél. 04 95 45 32 25
www.crous-corse.fr

Créteil

Tél. 01 45 17 46 73
www.crous-creteil.fr

Dijon

Tél. 03 45 34 86 15
www.crous-dijon.fr

Grenoble

Tél. 04 56 52 88 44
www.crous-grenoble.fr

Lille

Tél. 03 20 88 66 12
www.crous-lille.fr

Limoges

Tél. 05 55 43 17 05
www.crous-limoges.fr

Lyon - Saint-Étienne

Tél. 04 72 80 85 63
www.crous-lyon.fr

Montpellier

Tél. 04 67 41 50 09
www.crous-montpellier.fr

Nancy - Metz

Tél. 03 83 91 89 01
www.crous-nancy-metz.fr

Nantes

Tél. 02 40 37 13 28
www.crous-nantes.fr

Nice - Toulon

Tél. 04 92 15 50 82
www.crous-nice.fr

Orléans - Tours

Tél. 02 38 24 27 00
www.crous-orleans-tours.fr

Paris

Tél. 01 40 51 37 03
www.crous-paris.fr

Poitiers

Tél. 05 49 44 53 02
www.crous-poitiers.fr

Reims

Tél. 03 26 04 15 50
www.crous-reims.fr

Rennes

Tél. 02 99 84 31 63
www.crous-rennes.fr

La Réunion

Tél. 02 62 48 95 06
www.crous-reunion.fr

Rouen

Tél. 02 32 08 50 07
www.crous-rouen.fr

Strasbourg

Tél. 03 88 21 28 40
www.crous-strasbourg.fr

Toulouse

Tél. 05 61 12 54 80
www.crous-toulouse.fr

Versailles

Tél. 01 39 24 52 19
www.crous-versailles.fr



Ce document participe à la protection de l'environnement : il est imprimé par Caractère, site de production 14001 sur papier 100 % PEFC/10-31-945